

Mener une réflexion sur les opportunités d'une refonte des ministères de la Culture et des Médias et de la Communications



100%

STATUT

Recommandation transposée

Version 2

Lors de la constitution des différents ministères pour la période législative de 2023 à 2028, le Gouvernement a décidé d'intégrer le secteur de l'audiovisuel dans le giron du ministère de la Culture. L'établissement public Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa ou Film Fund) reste toutefois sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère d'État, qui est également en charge des Médias.

Documentation

- [Règlement interne du Gouvernement déterminant l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement, du 27 novembre 2024](#)

Contact

- Carl Adalsteinsson
(+352) 247 86603
carl.adalsteinsson@mc.etat.lu
- Vesna Andonovic
(+352) 247-86613
vesna.andonovic@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 31.01.2024